



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

04 AOÛT 2014

Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 août 2014

Concerne: débat d'orientation sur les parcs naturels

Monsieur le Président,

Par la présente, le groupe politique CSV demande, conformément au règlement de la Chambre des Députés, l'organisation d'un débat d'orientation avec rapport sur les parcs naturels.

La loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels dont l'exécution a été confiée au Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions fixe le cadre pour la création et la gestion de parcs naturels au Grand-Duché de Luxembourg.

En tant qu'instrument de développement régional des communes rurales, les objectifs principaux des parcs naturels consistent dans la gestion du patrimoine naturel et culturel, et dans la promotion d'un développement économique, écologique et socio-culturel conformément aux objectifs d'un développement durable.

Vu le bilan intermédiaire du parc naturel de l'Our (créé par règlement grand-ducal du 9 juin 2005) actuellement en cours de préparation, ainsi que l'adhésion probable de la Ville de Wiltz au parc naturel de la Haute-Sûre (créé par règlement grand-ducal du 6 avril 1999) ainsi que la fusion éventuelle de ces deux parcs (avec adhésion de communes supplémentaires), il nous semble opportun de dresser un bilan sur le développement et le fonctionnement des deux parcs naturels du Grand-Duché.

Ceci est d'autant plus important que la finalisation des documents constituant le futur parc naturel Mullerthal est en cours et la création d'un quatrième parc aux abords de la Moselle est discutée.

Ce débat nous permettrait de développer des pistes pour le futur développement et fonctionnement des parcs naturels avec, le cas échéant, l'adaptation de la loi sur les parcs naturels, notamment pour faciliter l'adhésion de nouvelles communes.

Transmis en copie pour information
- aux honorables Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 5 août 2014
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

Nous sommes d'avis que la Chambre devrait aborder ces points dans le cadre d'un débat d'orientation avec rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Emile Eicher

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a final upward stroke.

Marco Schank

Députés